



# **Bilan annuel 2012 de l'animation du DOCOB du site Natura 2000 FR1102004 « Rivière du Dragon »**



**Février 2013**  
**Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la**  
**Protection du Milieu Aquatique et Chambre**  
**d'Agriculture de Seine-et-Marne**





## TABLE DES MATIERES

1. PREAMBULE .....	3
1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000 .....	3
1.2 L'ANIMATION .....	3
1.2.A RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB .....	3
1.3 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE .....	4
2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES .....	5
2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000 .....	5
2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES .....	5
2.3 ANIMATION DES MAET .....	6
2.3.A LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION : .....	6
2.3.B L'ANIMATION TERRAIN : .....	6
2.3.C L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS : .....	7
2.3.D LE SUIVI DES AGRICULTEURS : .....	7
2.3.E PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL .....	8
2.3.F SYNTHESE SUR LA SIGNATURE DES MAET .....	9
2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000 .....	9
2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS .	9
2.6 ANIMATION FONCIERE .....	10
3. ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS .....	10
4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES .....	10
4.1 SUIVI DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE .....	10
4.2 CAMPAGNE DE PECHEs ELECTRIQUES .....	11
4.3 TEMPS D'ANIMATION CONSACRE AUX SUIVIS .....	12
5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION .....	12
5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA.....	12
5.1.A SITE INTERNET .....	12
5.1.B EXPOSITION ITINERANTE .....	12
5.1.C SUPPORTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS .....	12
5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS.....	13
5.3 ORGANISATION DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS.....	13
5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE .....	13
5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES.....	13



5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE	14
6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE .....	15
7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE .....	16
7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE .....	16
7.1.A ORGANISATION DE REUNION(S) DU COMITE DE PILOTAGE.....	16
7.1.B ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL.....	16
7.1.C REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT .....	16
7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE .....	17
7.3 COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB .....	17
7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE.....	17
7.5 AUTRES ACTIONS .....	17
8. SYNTHESE .....	17



# 1. PREAMBULE

## 1.1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1102004 « Rivière du Dragon » a été désigné au titre de la Directive « Habitats, Faune, Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), il s'agit donc d'une Zone Spéciale de Conservation. Le Document d'objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral le 27 juillet 2011 et l'animation du site a débuté le 1<sup>er</sup> juillet 2012.

## 1.2 L'ANIMATION

La présidence du Comité de pilotage est assurée par Madame Françoise GRIES, maire de la commune de Saint-Loup-de-Naud.

C'est la Communauté de communes de la G.E.R.B.E. (Guilde Economique Rurale de la Brie Est) qui a été désignée pour porter l'animation du site. Elle a décidé de confier cette tâche au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Ce bilan couvre donc les actions de chacun des co-animateurs.

Le groupement est également en charge de l'animation du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

En 2012, le temps prévu pour animer le site Natura 2000 « Rivière du Dragon » a été estimé à 97.25 jours répartis de la façon suivante entre les deux co-animateurs :

- 12 jours par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- 85.25 jours par la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique.

Le présent bilan est celui de la première année d'animation du DOCOB, laquelle s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2012 au 31 décembre 2012.

### 1.2.A RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par trois espèces d'intérêt communautaire :

- le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163),
- la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096),
- la Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent, « Mégaphorbiaies riveraines » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7) sous la forme de deux habitats élémentaires :

- « Mégaphorbiaies mésotrophes collinéennes » (Code Natura 2000 : 6430.1 – Code Corine Biotope : 37.1),
- « Mégaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 : 6430.4 – Code Corine Biotope : 37.71).



Au total, le site compte 1 habitat d'intérêt communautaire, 3 espèces d'intérêt communautaire et 0 espèce d'oiseaux inscrite à l'annexe 1 de la Directive « Oiseaux ».

Afin de préserver ces espèces et habitats, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

1. Communiquer sur Natura 2000 et développer l'éducation à l'environnement auprès du grand public et des professionnels,
2. Assurer le suivi scientifique des habitats naturels et des espèces,
3. Préserver les milieux naturels dans une logique de maintien d'une mosaïque d'habitats et des corridors écologiques,
4. Assurer une veille environnementale et favoriser la prise en compte des enjeux écologiques dans les projets et les politiques publiques du territoire,
5. Améliorer les connaissances sur les activités socio-économiques et leurs interactions avec l'environnement,
6. Maintenir ou restaurer la continuité écologique et le transit sédimentaire de la rivière (hydromorphologie),
7. Restaurer la qualité de l'eau,
8. Restaurer et conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire,
9. Maintenir et favoriser des pratiques sylvicoles favorisant la conservation des habitats naturels,
10. Maintenir et favoriser des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation et la restauration des habitats naturels.

Pour atteindre ces objectifs, 56 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales territorialisées, contrats Natura 2000 et autres contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

### **1.3 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE**

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Gestion des habitats et des espèces,
2. Suivi des Evaluations d'Incidence Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Information, communication et sensibilisation,
5. Veille à la cohérence des politiques publiques,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.



## **2. GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPECES**

### **2.1 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000**

En ces premiers mois d'animation, l'action principale pour animer les contrats Natura 2000 consistait à poser les bases d'une prise de contact efficace avec les propriétaires du site Natura 2000. Cela correspond à la création et à l'alimentation d'une base de données des propriétaires des parcelles cadastrales incluses en partie ou totalement dans le périmètre du site Natura 2000.

Les principales tâches affiliées à ce travail sont :

- Inventaire des parcelles à partir de la couche SIG,
- Recueil des données en mairies et auprès des services cadastraux,
- Alimentation de la base de données,
- Mise en forme de la base de données,
- Création d'un fichier courrier.

### **2.2 PRESENTATION DES CONTRATS NATURA 2000 SIGNES**

L'animation étant à ses débuts, aucun contrat n'a été signé en 2012. Néanmoins les premiers mois d'animation et les contacts avec les acteurs ont mis en exergue plusieurs possibilités de contractualisation pour 2013, particulièrement avec Eau de Paris. Elles portent notamment sur<sup>1</sup> :

- L'entretien des ripisylves avec le contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier Ripisylve\_1 (A32311P et A32311R) « Restauration et entretien de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », et le contrat Natura 2000 forestier Ripisylve\_2 (F22706) « Chantier d'entretien et de restauration des ripisylves, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles »,
- Des actions favorables aux Mégaphorbiaies hydrophiles avec les contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers ZH\_1 (A32301P) « Restauration de zones humides » et ZH\_2 (A32304R) « Gestion des milieux ouverts par une fauche d'entretien », ainsi que le contrat Natura 2000 forestier Méga\_1 (F22713) « Gestion extensive de peupleraie favorable au maintien de Mégaphorbiaies »,
- Des actions en faveur de la restauration des continuités écologiques avec le contrat Natura 2000 ni agricole, ni forestier Continuité\_2 (A32317P) « Effacement des obstacles à la migration des poissons dans le lit mineur de la rivière »

La base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site Natura 2000 permettra de prendre contact avec les signataires potentiels.

---

<sup>1</sup> Les contrats sont cités à titre indicatif, ceux qui seront effectivement signés en 2013 pourront différer selon les potentialités et les attentes des signataires.



## 2.3 ANIMATION DES MAET

L'animation du territoire agricole est réalisée par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne pour une évolution des pratiques via les MAEt sur le territoire Natura 2000. Cette action ne se limite pas à l'animation des MAEt mais est beaucoup plus large, de manière à accompagner un maximum d'exploitants agricoles dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques agricoles. L'objectif est de mettre en place une gestion différenciée à l'échelle d'une ou plusieurs parcelles voir à celle d'une exploitation.

Cette action nécessite plusieurs phases indispensables et complémentaires qui sont décrites ci-dessous.

### 2.3.A LA CREATION DE SUPPORTS DE COMMUNICATION :

La création de supports de communication est indispensable pour informer les exploitants de la démarche Natura 2000 sur leur territoire, en présentant les enjeux et les objectifs de conservation du site. Ceci leur apporte une sensibilisation et leur permet par la suite une meilleure compréhension de l'intérêt des mesures d'accompagnement. Des supports concerneront bien évidemment les MAEt proposées sur le site avec leur cahier des charges mais aussi des fiches techniques sur la gestion des éléments fixes du paysage ou encore sur les dispositifs financiers disponibles pour gérer et préserver des milieux sources de biodiversité.

Des diaporamas spécifiques seront réalisés pour les réunions sur le terrain avec les agriculteurs concernés. Cette rubrique concerne également la préparation des cahiers d'enregistrement des pratiques pour les MAEt, ainsi que la réalisation d'un cahier sur les exigences complémentaires et de notices pour fournir une aide au remplissage des dossiers PAC en cas d'engagement en MAEt.

### 2.3.B L'ANIMATION TERRAIN :

Cette phase représente l'enjeu principal de la mission d'animation pour amener les agriculteurs dans la démarche Natura 2000 mais surtout pour la prise en compte de Natura 2000 dans la gestion quotidienne de leur exploitation.

Une première partie consiste à réunir les agriculteurs pour leur présenter le réseau Natura 2000 et leur montrer l'intérêt de ce classement sur leur territoire. Les enjeux de conservation du site et la définition des objectifs leur seront présentés afin qu'ils puissent saisir l'importance de ce classement et ainsi intégrer cette problématique dans la gestion courante de leur exploitation. Un focus sera fait sur la thématique « biodiversité et eau » pour leur montrer l'opportunité que présente ce territoire et les MAEt disponibles. Le lien avec l'agronomie sera systématiquement fait pour mieux comprendre l'articulation entre toutes ces composantes de l'écosystème.

Ensuite, la rencontre individuelle avec l'exploitant permet de discuter concrètement de son cas et de pouvoir réaliser un diagnostic d'exploitation par la suite. Ce ou ces diagnostics réalisés seront le diagnostic « biodiversité » (centré sur la relation biodiversité/agriculture et adapté pour les MAEt « gestion de milieux type biodiversité ») et le Diagnostic Agro-Environnemental Géographique ou DAEG (plus



large dans l'analyse de l'exploitation et des pratiques et adapté pour les MAEt « réductions de produits phytosanitaires »). A l'issue de ces diagnostics, une restitution est faite à l'agriculteur en lui proposant des orientations de gestion et une série d'aménagements réalisables. Cela comprend le calcul des Indices de Fréquences de Traitements (IFT), une étude économique de l'engagement en MAEt ainsi qu'une cartographie des MAEt contractualisables.

Pour finir, en cas d'engagement en MAEt de la part de l'agriculteur, le dossier administratif complet lui est remis pour la partie MAEt et PAC, comprenant la cartographie des MAEt mais aussi les notices pour l'aider à remplir ses formulaires.

### 2.3.C L'ACCOMPAGNEMENT ET LA FORMATION DES AGRICULTEURS :

L'accompagnement concerne autant les agriculteurs engagés dans une MAEt que les agriculteurs non engagés en MAEt. Les deux catégories doivent être suivies car même si un exploitant ne souhaite pas s'engager dans une MAEt au vu des contraintes réglementaires que cela comportent, il peut toutefois adapter ses pratiques, modifier son territoire et participer au maintien voire à la restauration de certains milieux.

La mise en place de ces pratiques ou aménagements spécifiques nécessite de nouvelles techniques ou compétences. C'est pourquoi l'exploitant a besoin d'être conseillé et accompagné pour mettre en œuvre concrètement ces nouvelles dispositions, tant d'un point de vue technique qu'administratif. Cet accompagnement technique et de conseil est réalisé par la CA77.

La formation est également importante dans ce type de démarche, c'est pourquoi plusieurs formations seront proposées. Les sujets abordés seront les suivants :

- « la production intégrée », de manière à optimiser la gestion culturale,
- « la gestion différenciée des ripisylves », indispensable pour une bonne gestion du cours d'eau et des peuplements piscicoles,
- « une formation axée sur les auxiliaires de cultures », éléments indispensables pour une gestion raisonnée des intrants.

### 2.3.D LE SUIVI DES AGRICULTEURS :

Une fois sensibilisés et engagés en MAEt, les agriculteurs doivent être suivis et rencontrés régulièrement afin de pouvoir répondre à leurs attentes et interrogations. De plus, un bilan annuel des pratiques et plus particulièrement le calcul des IFT est nécessaire pour les agriculteurs engagés dans les MAEt « réduction de produits phytosanitaires ».

Une réactualisation des notices est utile pour remplir les formulaires et le dossier PAC, lors de la déclaration PAC annuelle en mai.

## 2.3.E PRESENTATION DU PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL

Objectif du DOCOB	Code mesure	Libellé mesure	Montant unitaire annuel en euros	Unité	Type de couvert	Engagement unitaire 1	Engagement unitaire 2	Engagement unitaire 3	Engagement unitaire 4	Engagement unitaire 5
N°7 : Restaurer la qualité de l'eau	IF_DRAG_HE1	Création et gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation et retard de fauche au 31/07	600,00 (631,63)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 30 U N 119 €	HERBE_06 retard fauche $(4,48 * 73 * 0,8 * 1 * 1) = 261,63 €$	COUVER06 158 €
	IF_DRAG_HE2	Création et gestion couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31/07	600,00 (614,93)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	HERBE_06 retard fauche $(4,48 * 73 * 0,7 * 1 * 1) = 228,93 €$	COUVER06 158 €
	IF_DRAG_HE3	Gestion couvert herbacé sans fertilisation et retard de fauche au 31/07	450,00 (456,93)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_03 absence ferti 135 €	HERBE_06 retard fauche $(4,48 * 73 * 0,7 * 1 * 1) = 228,93 €$	
	IF_DRAG_HE4	Gestion couvert herbacé avec limitation fertilisation et retard de fauche au 31/07	450,00 (473,63)	S	surfaces en herbe	SOCLEH01 - 76 €	HERBE_01 enregistrement 17 €	HERBE_02 limitation ferti 30 U N 119 €	HERBE_06 retard fauche $(4,48 * 73 * 0,8 * 1 * 1) = 261,63 €$	
N°10 : Maintenir ou développer des pratiques agricoles extensives favorisant la conservation des habitats naturels	IF_DRAG_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	548,00	S	couverts mellifères ou faune sauvage	COUVER07				
	IF_DRAG_ZR1	Création et entretien de zones refuges pour la faune	392,00	S	Zone de régulation	COUVER05				
	IF_DRAG_GE1	Amélioration d'un couvert déclaré en gel	126,00	S	gel	COUVER08				
N°7 : Restaurer la qualité de l'eau	IF_DRAG_GC1	Reduction phyto -40% herbi et -50% hors herbi	188,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_04	PHYTO_05		
	IF_DRAG_GC2	Reduction phyto -30% herbi et -35% hors herbi	110,00	S	grandes cultures	PHYTO_01 11 €	PHYTO_14	PHYTO_15		
N°8 : Restaurer et/ou conserver des habitats d'espèces et habitats d'intérêt communautaire	IF_DRAG_RI1	Entretien de ripisylve	0,99	L	Ripisylve	LINEA_03				



### 2.3.F SYNTHÈSE SUR LA SIGNATURE DES MAET

Le début de l'animation agricole a eu lieu le 1er juin 2012, de ce fait aucun contrat MAEt n'a été signé car les dossiers d'engagement MAEt sont à déposer à la DDT pour le 15 mai 2013 au plus tard.

## 2.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

L'animation étant à ses débuts, aucune signature de la Charte Natura 2000 n'a encore été effectuée. Néanmoins, la base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site Natura 2000 permettra de prendre contact avec les signataires potentiels.

## 2.5 ANIMATION POUR LA GESTION AVEC D'AUTRES OUTILS FINANCIERS

L'animation étant à ses débuts, aucune action pour la gestion avec d'autres outils financiers n'a été engagée en 2012. Néanmoins les premiers travaux ont mis en évidence les besoins sur le site, et plusieurs possibilités d'actions pour 2013 ont été mises en exergue. Elles portent notamment sur<sup>2</sup> :

- La restauration des continuités écologique et sédimentaire avec l'Autre contrat Continuité\_1 « Effacement ou aménagement d'obstacles à la libre circulation piscicole et sédimentaire ». Dans ce cadre, la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, en tant qu'animatrice du site Natura 2000 et structure compétente en termes de gestion des milieux aquatiques, appuie une action d'ouverture hivernale de tous les vannages du département, initiée par la DDT 77. Cette action constitue un premier pas vers la restauration des continuités écologiques.

La base de données des propriétaires des parcelles cadastrales du site Natura 2000 permettra de prendre contact avec les signataires potentiels.

Le site Natura 2000 du Dragon recoupe un autre territoire sur lequel une animation spécifique « biodiversité » est portée par la Chambre d'Agriculture. La superposition concerne une commune sur les deux, à savoir Saint-Loup-de-Naud. Cette commune fait partie du territoire à enjeu « biodiversité » nommé « Centre Brie » qui se compose de 19 communes. Grâce à ce zonage, des MAEt du même type que les MAEt Natura 2000 sont éligibles non seulement sur les parcelles riveraines du cours d'eau mais aussi sur toute la commune. Ceci permet d'avoir une action plus efficace et cohérente sur le territoire. Cela permet à un exploitant de pouvoir engager un ensemble de parcelles sur la commune et le bassin versant plutôt qu'une seule parcelle en bordure de cours d'eau comme le prévoit Natura 2000. Cette situation renforce l'intérêt des MAEt mais surtout l'efficacité des aménagements vis-à-vis du ru classé au titre de Natura 2000.

A ce titre, une parcelle dans le périmètre du site Natura 2000 est déjà engagée en

---

<sup>2</sup> Les actions sont citées à titre indicatif, celles qui seront effectivement engagées en 2013 pourront différer selon les potentialités et les attentes des porteurs de projet.



MAEt « biodiversit  » avec la mise en place d'un couvert sp cifique sans aucun apport d'intrant et avec une p riode d'interdiction de broyage longue, du 1<sup>er</sup> avril au 15 janvier de l'ann e n+1 de mani re   permettre le d veloppement des cycles complets de certains insectes et la floraison des plantes.

## **2.6 ANIMATION FONCIERE**

L'animation  tant   ses d buts, aucune animation fonci re n'a encore  t  engag e. N anmoins, si besoin est, la base de donn es des propri taires des parcelles cadastrales du site sera un outil utile   ce type de travail.

## **3.  VALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS**

Aucune Evaluation des Incidences de projet n'a encore  t  suivie sur le site Natura 2000.

Afin d'informer le plus en amont possible les acteurs du site   ce sujet, les « Evaluations des Incidences Natura 2000 » ont fait l'objet d'une pr sentation par Monsieur Roland RODDE, Charg  de mission Animation Natura 2000 et Trame Verte et Bleue   la DDT de Seine-et-Marne, au cours du Comit  de pilotage qui s'est tenu le 11 d cembre 2012. En outre, les  lus du site b n ficieront d'une formation sp cifique pr vue en 2013.

Les « Evaluations des Incidences Natura 2000 » ont aussi fait l'objet d'un temps d'animation pour les initier sur le site Natura 2000.

## **4. SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES**

Deux actions principales ont  t  r alis es dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- Suivis des habitats d'int r t communautaire,
- Campagne de p ches  lectriques.

### **4.1 SUIVI DES HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Objectif : Suivi de l' volution de l'habitat d'int r t communautaire sur le site Natura 2000.

Habitats et esp ces concern es : Les « M gaphorbiaies riveraines » (Code Natura 2000 : 6430 – Code Corine Biotope : 37.7) et plus particuli rement les deux habitats  l mentaires sous la forme desquels elles sont pr sentes sur le site Natura 2000 : « M gaphorbiaies m sotrophes collin ennes » (Code Natura 2000 : 6430.1 – Code Corine Biotope : 37.1) et « M gaphorbiaies eutrophes des eaux douces » (Code Natura 2000 : 6430.4 – Code Corine Biotope : 37.71).

Description des actions r alis es : Le suivi a  t  r alis  le 31 juillet et le 11 septembre 2012 sur les 9 stations de « M gaphorbiaies riveraines » identifi es lors de l' laboration du DOCOB et en respectant le protocole alors mis en place. Ainsi chaque station a fait l'objet d'une estimation de surface, d'un relev  de toutes ses esp ces



végétales et d'un relevé de paramètres stationnels (éclairage, pédologie...).

L'analyse s'est faite par comparaison des résultats 2012 (surfaces, composition floristique) avec ceux de 2010, obtenus lors de l'élaboration du diagnostic écologique du site.

Conclusions principales : L'analyse traduit un fort différentiel de surface entre 2010 et 2012, qui peut s'expliquer par la variabilité interannuelle de l'habitat et/ou les conditions climatiques et hydrologiques en 2011 et 2012. Bien que l'habitat soit majoritairement composé d'espèces hydrophiles, les espèces indicatrices sont faiblement représentées, les espèces nitrophiles restent dominantes et des espèces caractéristiques d'autres milieux sont présentes. Ces conclusions et tendances évolutives devront être confirmées ou infirmées au cours des prochaines années de suivi.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2012 des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR 1102004 « Rivière du Dragon » » (F. DELAROCHE, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2012, 20 pages). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000.

## **4.2 CAMPAGNE DE PECHES ELECTRIQUES**

Objectif : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Habitats et espèces concernés : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163), Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) et Loche de rivière (*Cobitis taenia* – Code Natura 2000 : 1149).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire est annuel et porte sur les 6 stations identifiées lors de l'élaboration du DOCOB. Ainsi, elles ont été prospectées du 11 au 13 septembre 2012, une selon le protocole d'inventaire et les autres selon le protocole de sondage.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de taille.

Conclusions principales : La population de Chabot semble viable sur le site Natura 2000 avec une reproduction avérée. L'arrêt des déversements de Truite fario (*Salmo trutta*) permet une expression des populations de Chabot sur plusieurs stations du site Natura 2000.

Globalement, la Lamproie de planer voit une augmentation de ses effectifs sur le site Natura 2000 entre 2010 et 2011, avec des indices indiquant une probable reproduction de l'espèce au cours des prochaines années.

Enfin, les résultats confirment l'absence de la Loche de rivière sur le site. Cela s'explique par l'incompatibilité des exigences écologiques de cette espèce avec les caractéristiques naturelles de la rivière.



L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé : « Suivi 2012 des habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR 1102004 « Rivière du Dragon » » (F. DELAROCHE, Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2012, 20 pages). Il est téléchargeable via le site internet dédié au site Natura 2000.

### **4.3 TEMPS D'ANIMATION CONSACRE AUX SUIVIS**

Au total 45,38 jours d'animation ont été nécessaires pour assurer le suivi scientifique (préparation, terrain, analyse, rédaction du rapport) du site Natura 2000 en 2012.

## **5. INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION**

### **5.1 CREATION / MISE A JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA**

#### **5.1.A SITE INTERNET**

Mise à jour des actualités et diffusion du rapport du suivi 2012 des espèces et habitats d'intérêt communautaire du site Natura 2000.

#### **5.1.B EXPOSITION ITINERANTE**

L'exposition est actuellement visible à la bibliothèque de Longueville.

#### **5.1.C SUPPORTS DE COMMUNICATION A DESTINATION DES AGRICULTEURS**

Au niveau agricole, la création de support de communication est indispensable pour informer les acteurs de terrain et pour promouvoir les bonnes pratiques de gestion et les mesures de gestion (MAEt, PVE, ...).

Pour cela, une plaquette de présentation des mesures d'accompagnement est distribuée aux agriculteurs du territoire Natura 2000. Le format du cahier des charges des MAEt a aussi été revu de manière à fournir à l'exploitant un document lisible et compréhensible.

Le document support utilisé pour animer les réunions de terrain avec les agriculteurs est basé sur un diaporama Microsoft PowerPoint. Celui-ci a la particularité d'être facilement modifiable mais surtout adaptable à la situation locale du site.

Les documents remis à l'agriculteur en cas d'engagement en MAEt sont sous forme de documents reliés. Le cahier d'enregistrement des pratiques est adapté à chaque exploitation. Les documents annuels de synthèse sur les exigences complémentaires et les notices pour remplir les formulaires PAC sont des écrits valables pour tout le territoire.



## **5.2 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS**

Premier contact avec Eau de Paris et rendez-vous prévu le 23 janvier 2013 pour estimer les enjeux de leurs parcelles et définir des contrats à mettre en œuvre. Au niveau agricole, une prise de contact a été réalisée avec le responsable syndical agricole du secteur. Ceci a permis de réunir sur une matinée les agriculteurs concernés pour leur présenter le territoire et les enjeux de préservation. Une discussion sur les MAEt proposées a aussi été nécessaire.

## **5.3 ORGANISATIONS DE REUNIONS D'INFORMATION OU DE MANIFESTATIONS**

En ces premiers mois d'animation, il n'a pas été nécessaire et nous n'avons pas été sollicités pour organiser des réunions d'information ou des manifestations.

## **5.4 PARTICIPATION A DES MANIFESTATIONS OU REUNIONS SUR LE TERRITOIRE**

Nous n'avons pas été sollicités pour participer à des manifestations ou réunions sur le territoire.

## **5.5 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRES DES SCOLAIRES**

Les animations auprès des scolaires sont prévues pour l'année scolaire 2012-2013. Deux classes peuvent en bénéficier.

En 2012, les actions ont porté sur :

- L'organisation du parcours de la sortie sur le terrain,
- La création de supports d'animation à présenter en classe et pendant la sortie sur le terrain,
- La prise de contact avec les deux écoles du site,
- La rencontre avec l'équipe de l'école de Saint-Loup-de-Naud qui souhaite bénéficier des sorties : identification des attentes, intégration de la sortie dans le programme de l'école, programmation pour la fin de l'année scolaire, identification des classes concernées...



## **5.6 PARTICIPATION A LA VIE DU RESEAU NATURA 2000 AU-DELA DU SITE**

### **Formation SUDOCO (5 juin 2012 – locaux de la DDT de Seine-et-Marne, Vaux-le-Pénil)**

Rôle de l'animateur du site : Stagiaire.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de la DDT de Seine-et-Marne.

Intérêt pour le site : Formation au fonctionnement et à la mise à jour de la base de suivi des sites Natura 2000.

### **Journée d'échanges techniques Natura 2000 (12 juin 2012 – Bondy)**

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 franciliens, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentations concrètes d'actions engagées sur des sites Natura 2000, de méthodes de suivi, exemples de contrats, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs.

### **Journée d'intégration des nouveaux arrivants du réseau Natura 2000 (10 septembre 2012 – Paris)**

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 (toutes régions), services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Points sur les aspects juridiques, présentation d'actions, rencontres et échanges d'expériences entre animateurs.

### **Journée d'échanges techniques Natura 2000 (13 novembre 2012 – locaux de la DDT de Seine-et-Marne, Vaux-le-Pénil)**

Rôle de l'animateur du site : Public et présentation des suivis des habitats et espèces d'intérêt communautaire des sites Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » et « Rivière du Dragon »

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 seine-et-marnais, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Présentation sur les études d'incidences Natura 2000, protocoles de suivis des espèces et des habitats d'intérêt communautaire, mise en œuvre de SUDOCO, échanges d'expériences avec les animateurs de Seine-et-Marne.



## **Séminaire « Biodiversité aquatique : quelles pistes pour la gestion des rivières et plans d'eau ? » (14 et 15 novembre 2012 – Paris)**

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Scientifiques, ingénieurs milieux aquatiques, animateurs Natura 2000, gestionnaires de milieux aquatiques, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Avancées scientifiques en termes de connaissances, gestion et protocoles d'études, suivis scientifiques des milieux aquatiques.

## **Journée d'échanges techniques « Evaluation des Incidences Natura 2000 et Sports nature » (4 décembre 2012 – Paris)**

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Représentants d'associations sportives (toutes régions), animateurs de sites Natura 2000 (toutes régions), services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Application du dispositif des Evaluations des Incidences Natura 2000 dans le cadre de l'organisation de manifestations sportives dans et/ou à proximité du périmètre d'un site Natura 2000 : rappels de la réglementation, exemples de montage de dossiers, témoignages, exemples de mesures permettant de concilier la manifestation sportive avec la conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire.

## **Réunion FEADER (6 décembre 2012 – Cachan)**

Rôle de l'animateur du site : Public.

Public présent : Animateurs de sites Natura 2000 franciliens, services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Aspects financiers de l'animation des sites Natura 2000.

## **6. VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE**

Au cours des premiers mois d'animation, nous n'avons pas eu connaissance et n'avons pas été sollicités pour des actions dans ce domaine.

Dans le cadre de ses missions institutionnelles, la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne donne son avis dans l'élaboration, la révision et la modification des documents d'urbanisme. Elle veille à ce que les problématiques Natura 2000 et Trame Verte et Bleue soient prises en compte dans les Plans Locaux d'Urbanisme en préservant les intérêts agricoles.



Sur ce site Natura 2000, aucune commune n'a fait l'objet d'une modification de POS ou d'élaboration de PLU récemment.

## **7. GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ET ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

### **7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE**

#### **7.1.A ORGANISATION DE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE**

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 11 décembre 2012 dans les locaux de la Communauté de communes de la G.E.R.B.E. à Longueville.

Les points à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Rappels sur le réseau Natura 2000,
- Le site Natura 2000 « Rivière du Dragon »,
- Les structures animatrices,
- L'animation du site,
- Les actions de la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- Les actions de la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne,
- Perspectives,
- Introduction aux Etudes d'Incidences Natura 2000,
- Discussions

Du fait de la présentation des Evaluations des Incidences Natura 2000, ce sujet a été longuement abordé au cours de la discussion entre les membres du COPIL. La présence d'une cuve d'azote de 20m<sup>3</sup> à proximité immédiate du cours d'eau a également été abordée. Les échanges à ce sujet ont permis d'établir une stratégie pour essayer d'enrayer rapidement la menace de pollution du cours d'eau engendrée par cette cuve.

**Temps consacré au COPIL (organisation, animation, compte-rendu) : 5.75 jours.**

#### **7.1.B ANIMATION DE GROUPES DE TRAVAIL**

Au cours des premiers mois d'animation, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.

#### **7.1.C REUNIONS OU RENCONTRES AVEC LES SERVICES DE L'ETAT**

Une rencontre a été instaurée entre les services de l'Etat, la Communauté de Communes de la GERBE et les animateurs du site le 29 juin 2012. Cette réunion a permis de préciser la planification du travail de chacune des structures entre la Fédération de Pêche pour la Protection du Milieu Aquatique de Seine-et-Marne et la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

## 7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes de la G.E.R.B.E., ainsi que l'envoi d'un prévisionnel d'activités pour l'année 2012,
- La mise à jour régulière de SUDOCO,
- Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),

## 7.3 LA REALISATION DU BILAN D'ANIMATION POUR 2012 (REDACTION DU RAPPORT, FACTURATION...).COMPLEMENTS OU MISE A JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été nécessaire au cours des premiers mois d'animation. Seuls des compléments par rapport aux MAEt ont été apportés par la CA77 pour être en conformité avec la réglementation en vigueur.

## 7.4 ÉLABORATION DE LA CHARTE

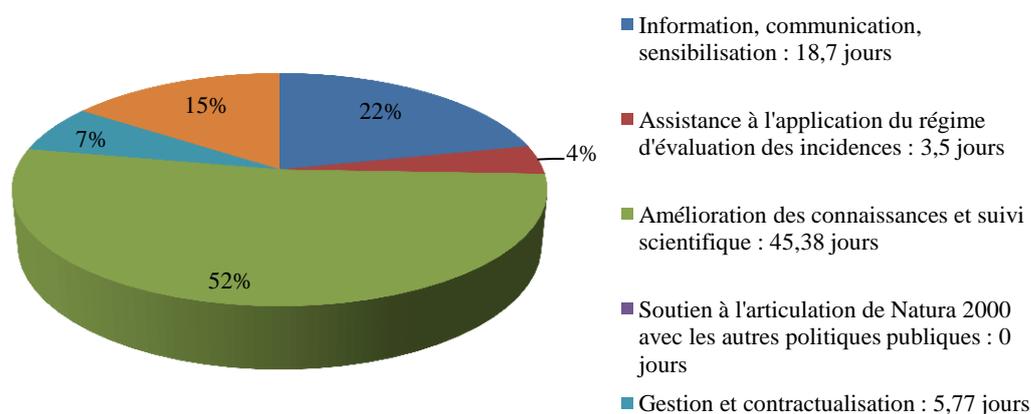
La Charte Natura 2000 est déjà élaborée pour ce site Natura 2000.

## 7.5 AUTRES ACTIONS

Aucune autre action n'a été nécessaire au cours des premiers mois d'animation.

## 8.SYNTHESE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :





D'une manière générale, les missions réalisées en 2012 ont permis de poser les bases de l'animation pour les prochaines années, que ce soit sur les aspects contractuels, qu'en termes de communication. Bien que chronophage, l'élaboration de la base de données des propriétaires de parcelles cadastrales du site Natura 2000 est nécessaire et sera utile pour les prochaines années d'animation. En outre, le recueil des données en mairie a été l'occasion de rencontrer le personnel de la mairie de Longueville (le personnel de la mairie de Saint-Loup-de-Naud étant réfractaire à toute prise de contact ou demande d'information). Bien qu'informelle, cette prise de contact permet d'asseoir la présence du site dans la vie locale, ce qui ne peut qu'être bénéfique à moyen et long terme.

Ainsi, dès début 2013, les actions en faveur de la contractualisation et de l'adhésion à la Charte Natura 2000 pourront s'engager (contacts et informations des propriétaires de parcelles, réunions auprès des agriculteurs du site, possibilités de contractualisation avec Eau de Paris,...). Les deux premières animations auprès des scolaires auront lieu au printemps et toucheront les enfants de l'école de Saint-Loup-de-Naud. A cela s'ajoute un temps qui devra être consacré à la connaissance des projets qui vont voir le jour dans le cadre de la mise en conformité des systèmes d'assainissements individuels, sur le territoire de la Communauté de communes du Pays de Provins. Le temps qui doit être consacré à l'animation, pour que cette dernière soit efficace est très largement supérieur au prévisionnel pour 2012.

Pour conclure, il est à noter que l'intégration de la Communauté de Communes de la G.E.R.B.E au sein de la Communauté de Communes de Provins va probablement modifier les interlocuteurs en charge du dossier Natura 2000 « Rivière du Dragon ».